

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe HAMON, Maire.

Présents : M. Philippe HAMON, M. Claude COLLIN, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Anne-Catherine MEHL, M. Pascal AMRHEIN, M. Jean-Claude BRUNIE, Mme Christelle POULIQUEN, Mme Raymonde SLADKY, M. Jean-Pierre LENTIGNAC, Mme Dominique DESVIGNES, M. Michel GARCIA, Mme Françoise JOIN, M. Patrick GAMACHE, M. Christian CLOUARD, Mme Sophie MAILLART (Arrivée au point 2 à 20h39), M. Franck FAUVEL, Mme Christine ANTONI, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, M. Alain LAMOUR, Mme Delphine ANTONETTI, Mme Béatrice DUPERRON.

Absents excusés et représentés :

Mme Frédérique GUERIN (donne pouvoir à M. Claude COLLIN), Mme Françoise JEANNERET (donne pouvoir à M. Jean-Claude BRUNIE), M. Yves JESBAC (donne pouvoir à M. Michel GARCIA), Mme Delphine DANTEC (donne pouvoir à Mme Anne-Catherine MEHL), Mme Ghislaine FABBRO (donne pouvoir à M. Jean-Pierre LENTIGNAC), M. Pierre VIBET (donne pouvoir à M. Alain LAMOUR).

Absente non excusée et non représentée : Mme Viviane GREINER

Secrétaire : M. Michel GARCIA.

Le quorum est constaté.

Monsieur HAMON : Je vais vous donner lecture des décisions prises par délégation de compétences en intersession

- Décision 2014-138 signée le 26 novembre 2014 – Signature d'un contrat de vérification et d'entretien des cloches de la Basilique avec la société BODET pour une durée d'un an et pour une dépense annuelle de 543,81 euros HT.
- Décision 2014-139 signée le 26 novembre 2014 – Signature d'une convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles avec la société AIR LIQUIDE pour un montant total de 236 euros TTC pour 3 ans.

Monsieur HAMON : Donne lecture de l'ordre du jour

I – PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE LA SURCHARGE FONCIERE POUR L'ASSOCIATION MONDE EN MARGE MONDE EN MARGE RELATIVE AU BIEN SIS 1 SQUARE LEO DELIBES – Rapporteur Monsieur COLLIN

Monsieur COLLIN : L'Association Monde en Marge Monde en Marche (A.M.M.M.M) fait partie des bailleurs sociaux qui permettent à la commune de Longpont-sur-Orge de réaliser des logements sociaux. Le logement social devant être réalisé au 1 square Léo Délibes n'a pas encore obtenu l'agrément de l'Etat et pourrait être comptabilisé pour la période triennale 2014-2016. Aujourd'hui l'A.M.M.M.M demande à la commune une participation financière à la surcharge foncière sur cette opération.

La définition de la surcharge foncière est établie au regard de la valeur foncière de référence soit 1300 €/m² de surface habitable.

L'estimation de la charge foncière sur ce projet a été établie par l'A.M.M.M.M à 3 782,56 €/m² de surface habitable. Le dépassement serait donc de 2 482,56 €/m².

La surcharge foncière pour cette opération de 97m² de surface habitable est estimée à 240 809 €. La participation de la ville serait, par conséquent, de 24 080,90 € correspondant à 10 % de la surcharge foncière. Cette somme permettra une baisse du prélèvement annuel au titre de la pénalité pour manque de logements sociaux.

	Prix par m2	Surface habitable du projet	TOTAL
Valeur foncière de référence	1300€	97m ²	126 100€
Valeur foncière du projet estimée par AMMMM	3782,56€	97m ²	366 909€
Surcharge foncière (montant du dépassement entre les 2 valeurs)	2482,56€	97m ²	240 809€
Participation financière de la ville (10% de la surcharge)			24 080,90€

VOTE : Pour participer à hauteur de 24 080,90€ au titre de la surcharge foncière de l'opération 1 square Léo Délibes, réalisée par L'Association Monde en Marge, Monde en Marche (A.M.M.M.M.), à la majorité absolue.

Arrivée de Madame MAILLART à 20h39.

II - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET 2015 – Rapporteur Monsieur BRUNIE

Monsieur BRUNIE : En vertu du principe d'annualité budgétaire, et en application du code général des collectivités territoriales, les dépenses en fonctionnement peuvent être engagées et mandatées dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente, avant le vote du budget primitif.

En revanche, aucune dépense d'investissement (hormis le remboursement du capital de la dette) ne peut être engagée ou mandatée avant le vote du budget. Naturellement, les crédits reportés de l'exercice précédent peuvent être mandatés afin de terminer les opérations de l'exercice 2014.

Toutefois, le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire (article L1612-1 du code général des collectivités territoriales) à « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent », nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir en délibérer afin d'autoriser les dépenses d'investissement et de permettre au comptable de payer les mandats au cours du premier trimestre 2015, dans l'attente du vote du budget primitif 2015.

Imputations 2014	Article	BP 2014	1/4 du BP 2014	Imputations 2015	Ouverture des crédits 2015
Chapitre 20 - Subventions d'équipement versées (hors OP 197)	204	160 000,00	40 000,00	Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	40 000,00
Chapitre 21- immobilisations corporelles (hors opérations)	21	521 800,00	130 450,00	Chapitre 21- immobilisations corporelles (hors opérations)	130 450,00
Opération 100 - divers	21	20 000,00	5 000,00	Opération 100 - divers	5 000,00
Opération 101 - administration	20	34 075,00	8 518,75	Opération 101 - administration	8 518,75
	21	1 360,00	340,00		340,00
Opération 105 - Services techniques	21	68 100,00	17 025,00	Opération 105 - Services techniques	17 025,00
Opération 128 - Gymnase	21	46 700,00	11 675,00	Opération 128 - Gymnase	11 675,00
Opération 151 - Voirie et EP	21	29 150,00	7 287,50	Opération 151 - Voirie et EP	7 287,50
Opération 157 - restauration collective	21	59 550,00	14 887,50	Opération 157 - restauration collective	14 887,50
Opération 164- Cimetière	21	5 000,00	1 250,00	Opération 164- Cimetière	1 250,00
Opération 175 - CMM	21	3 137,00	784,25	Opération 175 - CMM	784,25
Opération 177 - RAM	21	2 000,00	500,00	Opération 177 - RAM	500,00
Opération 188 - PLU/ZPPAUP	20	20 000,00	5 000,00	Opération 188 - PLU/ZPPAUP	5 000,00
Opération 197 - logts aidés	204	50 253,00	12 563,25	Opération 197 - logts aidés	12 563,25
Opération 201 - 3ème école	23	1 558 496,00	389 624,00	Opération 201 - 3ème école	389 624,00
	21	28 453,00	7 113,25		7 113,25
Opération 209- Plan de gestion patrimoine	20	2 500,00	625,00	Opération 209- Plan de gestion patrimoine	625,00
	21	25 000,00	6 250,00		6 250,00
Opération 211 - Patrimoine bâti multi site	21	142 012,00	35 503,00	Opération 211 - Patrimoine bati multisite	35 503,00
Total		2 777 586,00	694 396,50		694 396,50

VOTE : Pour autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, sur le budget 2015 soit au maximum 694 396.50 € comme présenté ci-dessus, à la majorité absolue.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h42.